COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 25.4.2023
COM(2023) 213 final

ANNEX

ANNEXE

de la

proposition de

DÉCISION DU CONSEIL

relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV)

ANNEXE

Les États membres de l'Union qui sont membres de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV), agissant conjointement au nom de l'Union, soutiennent les projets de résolution à l'étape 7 énumérés ci-dessous lors de l'assemblée générale de l'OIV qui se tiendra le 9 juin 2023:

– OENO-SCMA 20-666: Analyse multi-élémentaire des vins par spectrométrie de masse à plasma à couplage inductif (ICP-MS);

– OENO-SCMA 21-687: Validation de la méthode de dosage de l'acide sorbique dans les vins par chromatographie liquide (OIV-OENO 06-2006);

– OENO-TECHNO 19-657: Traitement des vins par une technologie membranaire couplée à une adsorption sur du charbon actif ou d'autres polymères à usage œnologique dans le but de réduire l'excès de phénols volatils;

– OENO-TECHNO 19-658: Vinaigres de vin – Élimination des métaux des vinaigres vieillis par résines chélatantes.